

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 6 juin 2016, le conseil a adopté le premier projet de règlement #271-1-2016, incluant les modifications règlementaire

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE #271-1-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #271-2008 VISANT À
INTÉGRER UN CADRE RÈGLEMENTAIRE SUR LA GESTION DES EAUX DE
RUISSELLEMENT, LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET LA CONSERVATION
DES SOLS

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 septembre 2016, de 18h30 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée, l'inspecteur municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 9 chemin Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9h à 16h00.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet #271-1-2016 ne contient pas de dispositions qui créent de nouvelles zones sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. L'objet du présent règlement est d'assurer la conformité du plan d'urbanisme avec les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Donné à Bolton-Ouest, ce 8 août 2016

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier